

Conseil de gestion

Date : jeudi 20 avril 2023

Lieu : Salle KEYNES

Personnes présentes ou représentées

Adm. prov. de l'UFR : François LEGENDRE

Membres élus : Étienne BARD, Vincent BOUVATIER, Aurelia DESHAYES, Kévin FOURREY, Sabine FOUGERAY, Zakia HIDOUCHE, Julie LOCHARD, Claude MATHIEU, Ferhat MIHOUBI, Vilma MIRAKAJ, Camille RÉGNIER (Aurelia DESHAYES) et Yann VIDEAU

Personnes invitées : Carine RODRIGUES et Emmanuel DUGUET

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du Conseil de gestion plénier du mardi 4 avril 2023 ;
2. Élection de 2 personnalités désignées à titre personnel présentant un intérêt pour les activités de l'UFR, au sens du 2° de l'article L.719-3 du Code de l'éducation ;
3. Mise à jour de la maquette de la 2e année de master mention « Monnaie, banque, finance, assurance » (MBFA) parcours « Analyse des risques et conformité » (ARC) ;
4. Mise à jour de la maquette de la 2e année de master mention « Économie appliquée » parcours « Maserati » ;
5. Mise à jour de la maquette de la 2e année de licence mention « Économie et Gestion » parcours « Économie et management de la santé » ;
6. Évolution de la maquette de la 1re année de licence mention « Économie et Gestion » parcours général et parcours « Économie et management de la santé » : création d'une phase d'orientation active et de trois parcours pédagogiques sélectifs « Banque-Finance », « Data science » et « International Economics and Management » ;
7. Campagne de recrutement des Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) ;
8. Projet de service Érasme ;
9. Aménagement du Plot 1 du bâtiment de la faculté (la partie du bâtiment située du côté du métro) ;
10. Questions diverses.

Le compte-rendu suivant été adopté à l'unanimité le jeudi 11 mai 2023.

Le quorum étant atteint, François LEGENDRE, administrateur provisoire de l'UFR, ouvre la séance à 14h05.

François LEGENDRE présente les excuses d'Ann D'ABOVILLE qui ne peut pas être présente. Il présente aussi les excuses de Camille RÉGNIER qui a donné procuration à Aurelia DESHAYES ainsi que celles de Florent SARI (qui n'a pas donné procuration) et d'Élodie SYLVAIN (personne invitée prise par une autre réunion).

François LEGENDRE salue la présence d'Étienne BARD, la personnalité extérieure désignée lors du précédent Conseil. Celui-ci se présente et un tour de table est organisé.

Approbation du compte rendu du Conseil de gestion plénier du mardi 4 avril 2023

Le compte-rendu de la précédente séance du Conseil a été rédigé, dans une version provisoire, à l'issue de la séance. Dans l'intervalle, deux points sont apparus problématiques : le fait que la séance du 20 avril permette l'élection du directeur (puisque l'université nous a proposé d'organiser de nouveau des élections pour les représentants « usagers ») et la désignation de Jean-François JACQUES en tant que personnalité extérieure (puisque Jean-François JACQUES ne peut pas être considéré comme une « personnalité extérieure »). Il est décidé de préciser, dans le compte rendu, ces deux soucis en expliquant que le compte-rendu a été approuvé à la date du 20 avril.

Élection de 2 personnalités désignées à titre personnel présentant un intérêt pour les activités de l'UFR, au sens du 2° de l'article L.719-3 du Code de l'éducation

François LEGENDRE relate ses démarches infructueuses pour trouver des personnalités extérieures ; il invite les membres du Conseil à susciter des candidatures, comme celles d'anciens étudiants. Carine RODRIGUES précise les délais pour désigner les personnalités extérieures et détaille les conditions qui permettraient au Conseil, en dernière extrémité, de se passer de ces personnalités.

François LEGENDRE rappelle que les maquettes doivent être remontées avant le 19 mai, que nous avons pris les devants en délibérant dès maintenant sur des modifications de maquettes et que la prochaine séance du Conseil, prévue le jeudi 11 mai, permettra d'examiner les dernières modifications.

Mise à jour de la maquette de la 2e année de master mention « Monnaie, banque, finance, assurance » (MBFA) parcours « Analyse des risques et conformité » (ARC)

Vincent BOUVATIER présente la modification (introduction d'un cours relatif aux risques climatiques), le nombre total d'heures d'enseignement étant inchangé.

La proposition

Êtes-vous favorable à la modification de la maquette de la 2e année de master mention « Monnaie, banque, finance, assurance » (MBFA) parcours « Analyse des risques et conformité » (ARC) ?

est mise au vote ; elle recueille l'unanimité des votants.

Mise à jour de la maquette de la 2e année de master mention « Économie appliquée » parcours « Maserati »

Kévin FOURREY présente la modification : le cours « Rappels de Python » devient un cours fondamental faisant l'objet d'une évaluation.

La proposition

Êtes-vous favorable à la modification de la maquette de la 2e année de master mention « Économie appliquée » parcours « Maserati » ?

est mise au vote ; elle recueille l'unanimité des votants.

Mise à jour de la maquette de la 2e année de licence mention « Économie et Gestion » parcours « Économie et management de la santé »

Yann VIDEAU présente la modification : pour les ECUE *Théorie des organisations de santé* et *Introduction à l'économie de la santé*, l'évaluation passe totalement en contrôle continu avec une épreuve écrite (60 % de la note finale) et une épreuve orale (40 % de la note finale).

La proposition

Êtes-vous favorable à la modification de la maquette de la 2e année de licence mention « Économie et Gestion » parcours « Économie et management de la santé » ?

est mise au vote ; elle recueille l'unanimité des votants.

François LEGENDRE observe que deux mises à jour (2e année de master mention « Économie internationale » parcours « DEIPM » et 2e année de master mention « Économie appliquée » parcours « Économie de la santé ») n'ont pas été prises en compte. Ces deux mises à jour seront discutées à la séance du Conseil du jeudi 11 mai.

Évolution de la maquette de la 1re année de licence mention « Économie et Gestion » parcours général et parcours « Économie et management de la santé » : création d'une phase d'orientation active et de trois parcours pédagogiques sélectifs « Banque-Finance », « Data science » et « International Economics and Management »

La réforme de la licence est détaillée sous la forme d'une présentation, reproduite ci-après. Elle est présentée à deux voix par Yann VIDEAU et François LEGENDRE.

———— Début de la présentation ————

Un projet de longue haleine

- Incertitudes sur les évolutions institutionnelles, facteur de paralysie
- Équipe constituée d'Amélie, Patrick et Yann
- Début des travaux : hiver 2021
- Processus collaboratif, c'est-à-dire de qualité mais lent
- Consultations électroniques des membres enseignants et enseignants-chercheurs
 - Juillet 2022 : 100 % de « oui » (19 participants)
 - Octobre 2022 : 54 % de « oui » (25 participants)

Les ambitions

- Renforcer l'attractivité de la licence
- Ne pas renoncer à la bivalence Économie et Gestion
- Stabiliser voire accroître les taux de réussite
- Préparer l'entrée en master en permettant une spécialisation progressive
- Mieux orienter vers le parcours aménagé

Les traits saillants

- Six parcours
 1. parcours **aménagé**
 2. parcours **général**
 3. parcours pédagogique **Banque-Finance**
 4. parcours pédagogique **Data science**
 5. parcours pédagogique **International Economics & Management**
 6. parcours type **Économie et management de la santé** (licence accès santé)
- Une phase d'orientation active de trois semaines
- Une progressivité dans le temps accrue
- Une spécialisation thématique progressive
- Un « vrai » parcours général Économie et Gestion en 3e année
- À coûts constants en 1e année, à coûts légèrement croissants en 2e et 3e année
- Parcours pédagogiques et non parcours type (qui seraient visibles sur Parcoursup)

Les effectifs prévus

Effectifs par parcours

Année	ÉMS	DS	BF	IEM	Parcours général	PA	Total
3	20	35	35	35	220		345
2	20	25	25	30	350		450
1	35	20	220	20	20	80	604

Parcours général : 290 + 20 + 110 = 420

ÉMS : Économie et management de la santé ; DS : Data science ; BF : Banque-Finance ; IEM : International Economics & Management ; PA : Parcours aménagé.

En première année, le premier chiffre est la capacité annoncée sur *Parcoursup* ; le deuxième, la capacité *Campus France* ; le dernier, le nombre de redoublants.

Le calendrier

- Septembre 2023
 - 1e année : phase d'orientation active et admission dans les trois parcours sélectifs
 - suppression de la L1 PLUS
- Septembre 2024
 - 2e année : ouverture des trois parcours sélectifs
 - suppression de la L2 PLUS
- Septembre 2025
 - 3e année : transformation des options **Banque-Finance** et **Économie et traitement de l'information** en parcours pédagogique
 - suppression de la L3 **Expertise économique et financière**

Ce qui reste à faire

- Affectation des ressources administratives
- Réglage fin des maquettes en L2 et L3
- Communication

————— Fin de la présentation —————

Un débat s'engage sur la nature du parcours général en 3e année qui devient un « vrai » parcours Économie et Gestion, conçu pour permettre l'accès à des masters qui seraient ni en économie ni en gestion, dont la responsabilité pédagogique pourrait être assurée par le maître de conférences que nous allons recruter en sciences de gestion. Certains souhaitent que ce parcours puisse constituer un vivier, notamment pour nos masters. Il ne faudrait toutefois pas réduire l'attractivité des parcours spécialisés de 3e année, qui ont justement pour but l'accès à ces masters. Il est aussi discuté des effectifs dans ces parcours, certains jugeant que les tailles proposées étaient trop élevées, comparées aux tailles actuelles des options *Banque-Finance* et *Économie et traitement de l'information* ou du parcours *International Economics & Management*.

Il est débattu du maintien ou non du programme *Excellence de la gestion* qui conduisait à transmettre à l'IAE une liste des meilleurs étudiants, obtenue à partir des résultats en 1re et 2e année. Ce point sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil des études.

Il est évoqué la possibilité d'employer un apprenti afin de produire des statistiques de suivi des étudiants. Nous pourrions aussi répondre à l'appel à projets ÉRASME sur ce thème, en proposant d'employer un statisticien qui serait secondé par un apprenti.

Kévin FOURREY conteste le fait que « Stabiliser voire accroître les taux de réussite » ait constitué l'un des objectifs premiers de la réforme. D'après les données ministérielles, il rappelle que les taux de réussite en 3 ans (Économie-Gestion-AES) à l'UPEC sont bien supérieurs aux taux simulés par le ministère. Ces taux sont simulés en fonction d'un ensemble de critères caractérisant la population

étudiante, notamment les mentions au baccalauréat ou encore l'origine sociale. Il est suggéré de débattre, en Conseil des études, des statistiques sur les taux de réussite afin d'obtenir un constat partagé.

Il est débattu du mode d'administration des enseignements : présentiel ou distanciel. Il est prévu, pour la remontée des maquettes, une colonne qui permet de spécifier le nombre d'heures d'enseignement assurés en distanciel. Il est décidé de réserver ce sujet, d'en discuter au prochain Conseil des études et de statuer au prochain Conseil.

Concernant l'onglet *Blocs de compétences* du classeur Excel qui permet de spécifier la maquette d'une formation, le ministère a demandé à la Conférence des doyens des facultés d'économie et de gestion (CDD-FÉG) de bien vouloir mettre à jour les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) afin d'y intégrer plus nettement la dimension des compétences délivrées par la formation. Ce travail considérable est encore en cours : la commission de la certification professionnelle est en train d'examiner les demandes d'enregistrement des formations portées par la CDD-FÉG. Pour la licence Économie et Gestion, Liliane BONNAL, directrice de l'UFR de Sciences économiques de l'Université de Poitiers, s'est livrée à un travail considérable que nous pourrions reprendre. Pour les mentions de master, les fiches RNCP déclinent 8 blocs de compétence dont quatre sont spécifiques à la mention et quatre sont transversales à un master d'économie.

La proposition

Approuvez-vous la maquette de la 1e année de licence mention « Économie et Gestion », le Conseil délibérant sur le sujet des enseignements en distanciel à sa prochaine séance ?

est mise au vote ; elle recueille l'unanimité des votants moins une abstention.

Campagne de recrutement des Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)

Une consultation électronique des enseignants et des enseignants-chercheurs avait été organisée sur ce point début mars. Un Conseil de gestion « virtuel » avait ensuite, en date du 15 mars, approuvé cette campagne.

Justine BONDOUX est renouvelée à temps plein pour une dernière année ; Zeinab ELBELTAGY est renouvelée à mi-temps pour une dernière année ; Jessica MEYER est recrutée à mi-temps. Deux recrutements à temps plein sont publiés : l'un en section 05 sur un fléchage « Santé, Politiques sociales, Ville durable, Marché du travail, Entreprises, Mondialisation » et l'autre en section 26 sur un fléchage « Probabilités et Statistiques ». Dans les deux cas, une commission de recrutement *ad hoc* sera constitué. Le calendrier a été légèrement reculé : réunion des commissions à compter du 2 mai et remontée des classements le vendredi 19 mai au plus tard.

Projet de service Érasme

Ce point est repoussé au prochain Conseil.

Aménagement du Plot 1 du bâtiment de la faculté (la partie du bâtiment située du côté du métro)

Il est prévu d'installer un *fab lab* dans le plot 1 de notre bâtiment ; cette décision avait été approuvée l'année dernière par le Conseil de gestion de l'ancienne faculté. Il conviendrait d'établir un état de l'occupation du plot 1 ; en effet, certains membres du Conseil jugent que ce plot est guère utilisé ; d'autres, au contraire, s'inquiètent des conséquences de l'éventuelle disparition des salles d'enseignement de ce plot.

Questions diverses

Il est d'abord abordé le sujet du *repyramidage*, un dispositif permettant à des enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches d'être promu professeur des universités. Cette année, l'université va publier un poste soit en section 05 (économie) soit en section 06 (gestion). En effet, la réglementation a évolué et permet maintenant de publier un poste à destination de plusieurs sections. L'année dernière, un poste avait été publié en section 05 et deux postes en section 06. Seul un poste, en section 06, avait été pourvu. Comme le « vivier » s'est élargi dans les deux sections, la direction de l'université a pris la décision de publier un poste dans l'une des deux sections.

Il est ensuite évoqué la question du RIPEC, le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs. La réglementation évolue et, pour le volet C3 du RIPEC (la partie complètement individualisée), le Conseil national des universités évaluera en premier lieu les dossiers ; il délivrera en outre une évaluation globale et non plus une évaluation sur trois compartiments (investissement pédagogique, activité scientifique et tâches d'intérêt général). Les règles d'évaluation ne sont pas encore fixées au niveau de l'université : cela relève de la compétence des Conseils centraux.

Il est enfin discuté de l'occupation de la salle KEYNES. Il est rappelé que cette salle, en dépit de ce que son nouvel équipement a été financé par l'ancienne FSEG, est une salle mutualisée dont la réservation relève de règles propres à l'université. Concernant les séances de l'atelier « yoga » prévues le jeudi au moment de la pause méridienne dans la salle KEYNES, après un échange avec le responsable du service *Vie des personnels* (SVP, Sandra SAINT-FLEURY), il ressort que le rythme de ces séances est mensuel, que la salle est rapidement transformable (pour passer d'une configuration « réunion » à une configuration « atelier yoga ») et que les participants sont pour la plupart sur le site du Mail des mèches.

Un certain nombre d'élus présents partagent leurs inquiétudes et agacements à ne pas disposer d'une salle de réunion agréable (disposition de la salle, équipement télévisuel et de visioconférence, proximité des bureaux et du micro-ondes...) à un créneau historiquement très utilisé par la composante et le laboratoire à ce jour et à ces horaires. Ils rappellent notamment que le séminaire a eu lieu en salle de cours la semaine précédente du fait d'une séance de « yoga » en salle KEYNES.

François LEGENDRE et Sandra SAINT-FLEURY ont convenu, en cas d'utilisation de la salle KEYNES pour une manifestation nécessitant l'équipement qui permet d'assurer une visioconférence, que cette manifestation serait prioritaire puisque l'atelier « yoga » pourrait être dépaycé dans la salle 117 de la Maison des langues et des relations internationales (MLRI). Un certain nombre de collègues regrettent que seul l'argument de la visioconférence donne la priorité aux réunions de la composante et du laboratoire en salle KEYNES par rapport aux séances de « yoga ».